

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12

L'an deux mil dix-huit

Le 31 août à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Éric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 août 2018

**PRESENTS :** MM. BARRAL – BOIREAU – BOISSIER

DESCOMBES – BOIVENT – CABROLIÉ – DESCLIDES –

ESTIENNE – FAURE – SAVIN – SUTRE

MME MALLAH

**EXCUSES :** MMES GAILHOUSTET – LEVIN – MOUNIER –

SAVIN

**POUVOIRS :**

MME SAVIN a donné pouvoir à M CABROLIÉ

M. Patrice FAURE a été nommé secrétaire.

**2018-08-04 D :**

**Objet : Garderie communale – Modification**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2018-07-01 D portant création d'un service de garderie pour le mercredi matin destinés aux enfants jauldois scolarisés sur le RPI Coulgens - Jauldes.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par courrier du 7 août dernier, les services de la Préfecture l'informaient que ce service ne pouvait être restreint qu'aux seuls enfants jauldois scolarisés sur le RPI.

Monsieur le Maire précise, qu'en conséquence, il conviendrait d'ouvrir ce service à tous les enfants jauldois y compris ceux scolarisés hors du RPI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte l'ouverture du service garderie à tous les enfants scolarisés en maternelle et primaire, sur le RPI ou non, habitants la commune.

Fait à Jauldes, le 3 septembre 2018

**Le Maire**

**Eric SAVIN**

